



PUBLIE LE 15 JUIL. 2026

Accusé de réception en préfecture
076-217605401-20260625-115675-DE-1-1
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**6 / APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025
DEGAGE PAR LE BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES AMENAGEES ASSUJETTIES A
LA T.V.A.**

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (absent de 15 h 41 à 16 h 40), Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE (représentée par Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 17 h 47), M. Jean-Michel BEREGOVY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI (représenté par M. Mohamed BERBRA après son départ de la séance à 21 h 35), Mme Fatima EL KHILI, M. Manuel LABBÉ (représenté par Mme Clémentine LE DUEY de 15 h 42 à 17 h 30 et après son départ de la séance à 18 h 26), Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT, M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILI, Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Adjoints au Maire,

Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Zohra AMIMI après son départ de la séance à 18 h 06), M. Mohamed BERBRA (représenté par M. Kader CHEKHEMANI avant son arrivée en séance à 14 h 25), M. Yves SORET, M. Patrick LE BONNIEC (absent de 18 h 26 à 18 h 39), M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET jusqu'à son arrivée en séance à 14 h 13 et après son départ de la séance à 15 h 41), Mme Elise BOQUIÉ, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET entre 14 h 48 et 14 h 52 et après son départ de la séance à 16 h 59), Mme Benjamine DUCERF, M. Ludovic DELESQUE, M. Kalminthe GOMIS, M. Abdelkrim MARCHANI, Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 22 h 27), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN (représenté par M. Jean-Michel BEREGOVY après son départ de la séance à 19 h 21), Mme Caroline MENDY, Mme Clémentine LE DUEY, Mme Agathe SAMSON (représentée par Mme Caroline MENDY de 19 h 10 à 19 h 34), M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX, Mme Hayet ZERGUI, M. Dimitri DENEUE, M. Benoît ROUSSET, Mme Marine CARON, Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET (représentée par M. Maxime DA SILVA après son départ de la séance à 17 h 13), M. Pierre-Antoine SPRIMONT, M. Grégoire HOUDAN (jusqu'à son départ de la séance à 14 h 40), M. Bruno DEVAUX.

REPRESENTES : Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER (représentée par Mme Elizabeth LABAYE), Mme Françoise LESCONNEC (représentée par M. Frédéric CHANU), M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE), Mme Kaltoum GACHI (représentée par M. Abdelkrim MARCHANI), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Pierre-Antoine SPRIMONT).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**6 / APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025
 DEGAGE PAR LE BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES AMENAGEES ASSUJETTIES A
 LA T.V.A.**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Rouen, prévoit, après approbation du compte financier unique par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de clôture de fonctionnement est excédentaire.

Le compte financier unique 2025 du budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A., qui vous a été présenté au cours de cette même séance du Conseil Municipal, fait apparaître les résultats de clôture suivants :

	Mandat émis	Titres émis	Reprise résultat antérieur	Résultat
Investissement	119 748,75	159 495,00	1 019 211,92	1 058 958,17
dont 1068				
Fonctionnement	228 548,28	214 518,41	66 830,07	52 800,20
TOTAL REALISE	348 297,03	374 013,41		
			Résultat	1 111 758,37

Le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement fait ressortir un excédent de 1 058 958,17 € au titre de l'exercice 2025.

Le résultat de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent cumulé de 52 800,20 € pour l'année 2025.

Aucun reste à réaliser n'est constaté.

En application de l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir affecter le résultat constaté au titre de l'exercice budgétaire 2025 du budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A. de la façon suivante :

- à hauteur de 52 800,20 € en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire codifiée 002 («solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » - recette de fonctionnement),

- inscrire en recette d'investissement le solde d'exécution positif dégagé sur la section d'investissement, soit 1 058 958,17 € sur la ligne budgétaire codifiée 001 (« solde d'exécution de la section d'investissement reporté »)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Thibaut DROUET, Conseiller Municipal délégué,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-5,

- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Rouen,

- La délibération du 25 juin 2026, relative au compte financier unique 2025 du budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A.

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte financier unique 2025 pour le budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A.,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- adopte l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte financier unique 2025 à hauteur de 52 800,20 € du budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A. de la manière suivante :

- en recettes de fonctionnement (compte 002) dans son intégralité, soit 52 800,20 € ;

- le solde d'exécution positif dégagé sur la section d'investissement pour 1 058 958,17 € étant inscrit en recette d'investissement (compte 001).

Après prise de parole de M. DROUET, M. DEVAUX, M. SPRIMONT, M. VANHEE, M. BEREGOVOY et Mme EL KHILI, la délibération est mise au vote à 16 h 37.

La délibération est adoptée

(40 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes,
groupe des élu.es communistes.)

(9 voix contre : groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants, groupe Rouen Conquérante, l'union
des droites pour la République et du Rassemblement National)

(4 abstentions : groupe Rouen insoumise)

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

